

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 octobre 2021**

Présents : Mme PETROZZI-BEDANIAN Nathalie, M. MATRAY Bernard, Mme CHERASSE Colette, M. BRAILLON Roger, Mme PERRET Marie-Christine, M. BANDURSKI Jean-Pierre, M. BOURIGAULT Franck , M. CASATI Eric, Mme COMOGLIO Annick, Mme LAPINSKA-BOUCHACOURD Anna, M. PEZON Grégory, M. SESSIECQ Jean-Marc , Mme THOMAS Laëtitia

Absente excusée : Mme PEIRON TRAUB Dominique,

Absent : M. DUPERRAY Jean-Baptiste

Date de convocation : 27 septembre 2021

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 18h30 dans la salle du conseil municipal, à la mairie
Mme Annick COMOGLIO est nommée secrétaire de séance.

En préambule à l'ordre du jour, Mme le Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée à l'ordre du jour le point suivant : autorisation de dépôt d'une déclaration préalable pour les travaux de rénovation des anciens vestiaires du stade et des locaux annexes. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

1) Rapport d'activité 2020 de la CAVBS

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales le rapport d'activité 2020 de la CAVBS est présenté au conseil municipal qui prend acte.

Ce rapport est tenu à disposition du public en mairie.

2) Autorisation de signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF. Cette convention conclue à l'échelle du territoire de l'Agglomération , permettra entre autre , au Centre de Loisirs Blacé-Saint-Julien-Salles Arbussonnas de bénéficier du soutien financier de la CAF.

3) Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable pour les travaux de réfection du local technique.

Certains des travaux prévus dans le cadre de la réfection du local technique municipal nécessitent le dépôt d'une déclaration préalable. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à déposer cette demande d'autorisation.

4) Signature d'une convention unique avec le CDG69 pour l'adhésion aux missions pluriannuelles

La commune adhère à plusieurs missions ponctuelles proposées par le CDG69 qui donnent lieu à des conventions pluriannuelles ;

Afin d'en simplifier la mise en œuvre et la reconduction, le CDG propose la conclusion d'une convention unique.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer cette convention unique pour les missions auxquelles la commune adhère actuellement, à savoir la médecine préventive, la mission d'inspection hygiène et sécurité, le conseil en droit des collectivités, le traitement des cohortes de retraite, auxquelles s'ajouteront 3 nouvelles missions ; assistance sociale, archivage pluriannuel, intérim.

Cette convention est conclue pour 3 ans , renouvelables 1 fois à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les nouvelles missions souscrites ne seront facturées que si elles sont mobilisées.

5) Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable pour les travaux de rénovation des anciens vestiaires du stade et des locaux annexes

Certains des travaux prévus dans le cadre de la rénovation des anciens vestiaires du stade et des locaux annexes, nécessitent le dépôt d'une déclaration préalable. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à déposer cette demande d'autorisation.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close par le président à 20h46

Le Maire,

Nathalie PETROZZI-BEDANIAN